

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christelle Noel	Numéro de permis 2011795	Date d'inspection Le 10 mai 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Tetelle		Numéro de téléphone (506) 344-5577	
Adresse 151 chemin Haut-Lamèque Haut-Lamèque NB E8T 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont tous présents et conformes.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 10 dossiers sur 19.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 10 dossiers sur 19.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.

Pendant ma surveillance, les enfants terminaient d'aller à la salle de bain et se préparer pour aller jouer à l'extérieur.

Les éducatrices ont emporté le jeu des bulles à la demande des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 10 mai 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Christelle Noël

Le 10 mai 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date